

Résidence – commission de régulation

présents :

- M. Eric LEBRUN (Proviseur adjoint, représentant le Chef d'Établissement)
- M. Alain PEYCLI (Agent comptable - Gestionnaire)
- M. Karjougui SAWADOGO (C.P.E.)
- Mlle Véronique NAUCHE (surveillante d'internat)
- L'ensemble des délégués d'internat

Les bureaux des quatre associations étudiantes étaient également présents :

- L'ASSELPAG (CPGE agronomiques)
- L'ATP (CPGE maths-sciences)
- Le Bureau (CPGE économiques)
- La TSKP (CPGE littéraires)

ordre du jour prévu :

- mise au point concernant la vie à la résidence,
- mise au point concernant le restaurant scolaire,
- mise au point concernant les associations.

I. Concernant la vie à la résidence :

Les délégués d'internat ont recueilli auprès de leurs camarades des suggestions et des remarques afin d'améliorer leur cadre de vie :

- ✓ Une forte demande de Wifi a émané des étudiants.
L'ensemble de l'administration du lycée est favorable à l'installation du Wifi au lycée, mais estime cela impossible pour le moment dans la mesure où l'établissement ne dispose actuellement d'aucun personnel pour gérer cette nouvelle technologie.
Si le Wifi fait défaut, le lycée a cependant mis à disposition des étudiants internes le plus grand nombre d'ordinateurs possible afin que chacun ait accès aux outils informatiques, et ceci dans un souci d'égalité vis-à-vis de tous les étudiants (égalité qui disparaîtrait sinon au profit des internes disposant d'ordinateurs portables).
- ✓ Un grand nombre de personnes se sont plaintes de la température des douches.
Un mitigeur sera installé à chaque étage afin que l'eau n'ait pas le temps de refroidir avant d'arriver à la douche.

D'autre part, les délégués d'internat souhaiteraient :

- ✓ Valoriser le tri sélectif au sein de l'internat par la disposition de cagettes à chaque étage ainsi que la mise en place d'une campagne d'affichage dans l'internat.
Il est proposé que la descente des caissettes dans les poubelles ainsi que la sortie de celles-ci dans la rue soient de la responsabilité des élèves.
Il est souligné que ce système de tri serait une contribution fort louable, bien que modeste, dans le cadre du développement durable.
- ✓ Des jetons de lessive supplémentaires, tout en ayant rappelé qu'il serait souhaitable que les internes fassent des lessives à plusieurs afin d'économiser un maximum d'eau.
- ✓ Une ouverture des fenêtres du rez-de-chaussée. En effet, toutes les fenêtres y sont condamnées, il y règne donc une chaleur accablante (en particulier dans les salles informatiques, les ordinateurs chauffant considérablement la pièce).
M. Peycli a proposé de rechercher une solution au problème.

L'administration, suite à l'intrusion d'éléments extérieurs au sein de l'internat envisage la mise en place d'un système d'ouverture des portes de l'internat par carte magnétique.

Cette proposition soulève de vives réactions de la part des élèves ; il est en effet perçu par certains plus comme un système de surveillance que comme un système de sécurité. Les représentants de l'administration affirment qu'il n'en est rien. Beaucoup craignent qu'il se passe le même phénomène d'engorgement qu'au self. Les étudiants qui oublieront leur carte risquent de se retrouver bloqués à la porte de l'internat. Enfin, les éléments extérieurs susceptibles de dégrader l'internat ne le feront pas en pleine journée mais au cours de la nuit c'est-à-dire quand les portes de l'internat seront closes. Enfin et surtout, cela gênerait les étudiants externes désirant venir travailler dans la résidence.

II. Concernant le restaurant scolaire :

Les étudiants de 2^{ème} année ont constaté que la durée d'attente est plus longue que l'an dernier.

L'administration a revu l'organisation du self afin de gérer de la façon la plus performante possible les flux d'élèves. M. Peycli explique cette aggravation du temps d'attente par un nombre de pensionnaires en nette augmentation.

Un projet de renouvellement du restaurant est en cours, la décision en a été prise par le pouvoir politique. Il s'agit donc désormais de lancer un concours d'architectes ainsi qu'un appel d'offres pour démarrer les travaux. Il est rappelé que la commission « Restauration » se réunit régulièrement, et que la participation d'étudiants ayant des suggestions à apporter est vivement attendue.

Enfin, de nombreux internes ont demandé à ce que du beurre salé soit disponible au self.

III. Concernant les associations :

Lors de cette rentrée plusieurs incidents ont eu lieu lors des soirées dites « d'intégration ».

Il s'est notamment produit des intrusions d'éléments extérieurs à la résidence, y commettant de surcroît des actes de vandalisme. De plus, deux étudiants ont souffert des dérapages de ces soirées. Enfin, le lendemain, l'établissement a reçu un grand nombre de plaintes du voisinage ainsi que les questions d'une équipe de journalistes (ces deux événements risquant de nuire à l'image du lycée vis à vis de la communauté poitevine).

Il est donc naturellement et fermement rappelé que tous bizutages ou manifestations apparentées sont prohibés et punis par la loi (un étudiant ayant pâti de cette soirée est prêt à porter plainte).

La Proviseure a donc décidé qu'en cas de débordement lors d'une soirée « d'intégration », l'association ayant organisé cette soirée ne pourra plus siéger au sein du lycée. Effectivement, les associations étudiantes prenant en charge l'organisation sont considérées comme des personnes morales et doivent donc se porter garantes du bon déroulement des soirées. Enfin, si des dégradations étaient constatées lors de ces soirées, elles seraient portées à la charge des associations.

Cette mesure peut paraître injuste à certains mais elle est pourtant légitime. Il est bien évidemment souhaité que ces mesures restent au stade d'avertissement et ne passent pas au stade de punition.

Les associations tiennent à rappeler que les étudiants se rendant aux soirées agissent de leur plein gré et qu'aucun étudiant n'y est contraint. À l'avenir, les associations proposent de faire signer une décharge à chaque participant à ce genre de soirée afin qu'il soit averti des mœurs y ayant cours et qu'il ne se retourne pas contre les associations une fois la soirée passée.

Compte-rendu réalisé par Cécile Rocher (BST2a) et Quentin Pascal (BST2a)